RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 25 octobre 1988

approuvant l'inscription à l'inventaire du
bâtiment no 104
parcelle no 2201
sis sur la commune de Cartigny

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment no 104, sis sur la parcelle no 2201, feuille no 11 du cadastre de la commune de Cartigny, inscrit au registre foncier au nom de L'ANGE DE L'ETERNEL, SOCIETE PHILANTHROPIQUE;

attendu que ce bâtiment, situé à l'entrée de la cour de service, en bordure de la rue de Vallière, fait partie des dépendances du Château de Cartigny;

vu que cette construction de deux niveaux, postérieure au cadastre de 1784 et indiquée sur les cadastres de 1815 et 1843, se distingue en particulier par ses bras de force qui existent aussi bien sur les façades latérales que sur les murs pignons et dont la découpe est typique de constructions édifiées à partir du milieu du 19e siècle.

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 26 juin 1987;

vu le préavis de la commune du 17 décembre 1987;

vu la lettre du Département des travaux publics du 13 janvier 1988;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 30 mai 1988;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1 :

Le bâtiment no 104, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2 :

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 11

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de CARTIGNY

Echelle 1 : 1000

